

CHUT !

... La violence, si tu
te tais, elle te tue!

Mardi 26 septembre 2017, après 4 ans et 3 débats parlementaires, les députés ont massivement accepté le texte visant à serrer la vis aux auteurs de violence domestique et à mieux protéger les victimes, notamment en éloignant du domicile les auteurs de violence, durant 30 jours dès l'intervention de la police, au lieu des 14 précédents.

Il est important de préciser que la violence domestique peut s'adresser aussi bien aux hommes qu'aux femmes, même si celles-ci sont majoritairement représentées lorsqu'il s'agit de répertorier les victimes.

Les injures ou les menaces au sein du couple, peuvent également justifier une expulsion, pour autant que celles-ci traduisent un comportement à haut risque et en ce qui concerne les enfants, ils ne seront plus considérés comme simples témoins, mais comme victimes directes et pourront de cette façon être inclus dans la prise en charge.

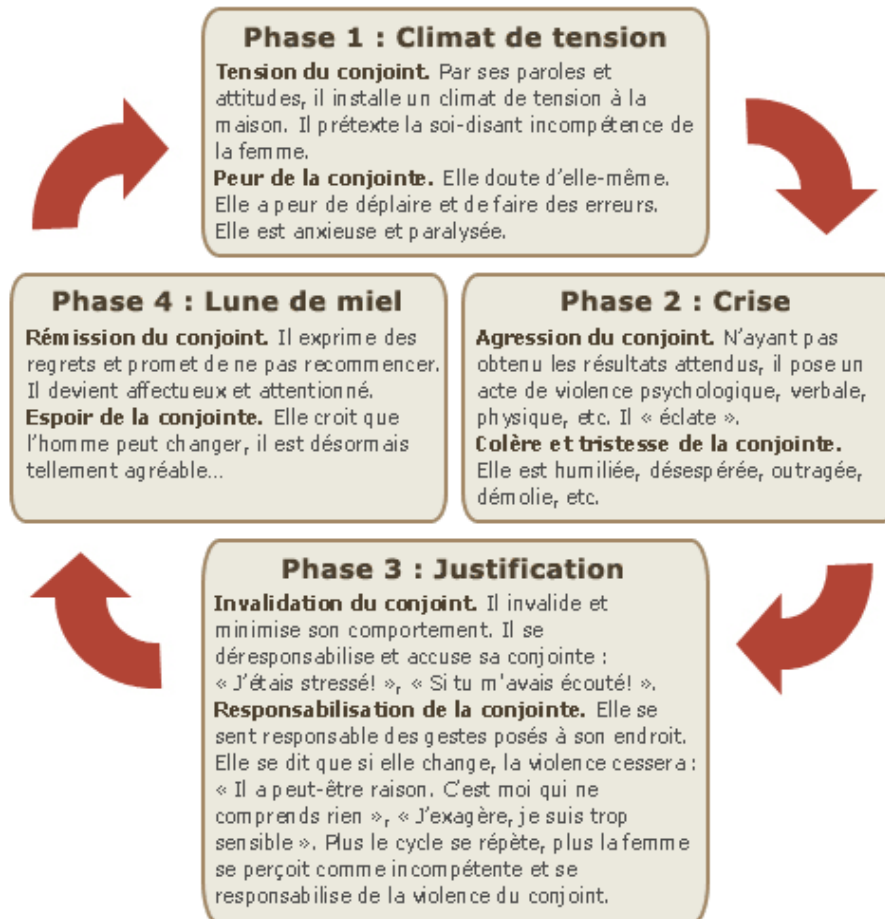
En 2015, la police vaudoise a recensé 2847 infractions de violence domestique, soit une moyenne de 7,5 par jour, cela représente 3,7 infractions pour 1000 habitants, alors que pour la Suisse, ce taux est de 2,07. A savoir que 5 homicides sur 7 commis dans le canton relevaient de la violence domestique en 2015. Depuis plusieurs années le canton de Vaud s'atèle à renforcer les mesures d'éloignement du domicile conjugal des auteurs de violence.

Depuis 2015 le maître mot est : « Qui frappe, part ! ». Résultat: les expulsions sont passées de 30 en 2014 à 275 en 2015.

Il faut savoir que la violence physique, afin de pouvoir s'installer, a été précédée par la violence psychologique, bien plus discrète et insidieuse.

Car, non, ce n'est pas « parcequ'elle (il) aime ça qu'elle(il) reste ! »

La violence psychologique ne peut se mettre en place sans une phase de séduction visant à faire tomber les barrières de protection de la future victime. Une fois mise en confiance, le piège peut se refermer sur la victime et le cycle de la violence peut commencer :



Dans le cycle de la violence, avec le temps, les phases deviennent de plus en plus rapprochées et de plus en plus poussées, pouvant aboutir à des blessures graves, voire à l'homicide de la victime.

Cette violence psychologique ronge la confiance en soi de la victime, sa propre identité ainsi que sa force de vie, s'attaquant à son enthousiasme et son énergie.

La violence psychologique peut se manifester de différentes manières : des gestes violents sur les objets (vaisselle, portes...) ou les animaux, du mépris, des humiliations, la destruction des effets personnels de la victime, du dénigrement, du harcèlement, l'isolement, le contrôle, les menaces, l'utilisation de chantage afin de provoquer la peur. Au niveau verbal, cette violence peut s'exprimer par des silences, une façon de nier l'autre, des moqueries en prétextant de l'humour, des cris, des ordres. Le non verbal a également une place de choix dans la violence psychologique.

Dans ce contexte, la violence économique n'est souvent pas loin et encourager la femme à ne pas travailler est alors un moyen de mieux la contrôler, d'asseoir son pouvoir dans la relation et de l'isoler davantage, ce qui la rend d'autant plus vulnérable.

Il est bon de préciser que **certains de ces actes constituent des infractions pénales.**

La violence physique comme par exemple : des gifles, brûlures, morsures, étranglements...et **la violence sexuelle** en contraignant la victime à des pratiques non consenties, par l'utilisation du chantage, de l'intimidation, le viol ou tentative de viol **constituent des infractions pénales.** Il est possible dans ces cas là de faire appel à la LAVI qui accompagne les personnes victimes d'infraction.

La combinaison de ces formes de violence devient de plus en plus dangereuse avec le temps, entraînant un risque d'homicide important. Parfois la violence conjugale explose surtout au moment de la séparation et perdure souvent lorsque la vie commune a cessé.

Il est bon de préciser que la violence psychologique touche toutes les classes sociales confondues.

Hélas, les victimes de violence domestique éprouvant honte, peur et culpabilité ont tendance à rester dans le silence qui les isole encore. Il est pourtant nécessaire d'en parler afin de trouver de l'aide et sortir de cette emprise.

**Le Café Psycho du 31 octobre 2017 à Vevey, dont le thème est :
« La violence psychologique, c'est quoi ? » vous permet de venir clarifier, échanger, partager, sortir de l'isolement.**

Plus d'informations sur :

www.psychovaudvalais.ch

www.veroniquepiouceau.ch

Participation : 10chf

Inscription : info@veroniquepiouceau.ch ou par sms au 078 767 22 14